

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 octobre 2022

Séance du 5 octobre à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Mme BUSSIERE Laurence

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEURJON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MICHEL Cécile

Mme MOUSEGHIAN Aline

Était représenté

M. CINIERI Dino

Par Mme DEZARNAUD Sylvie

Étaient absents

M. CESA Johann

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Conseil Départemental de la Loire

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

M. CORRIERAS Paul

Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

M. MARION Philippe

Par M. THOMAS Luc

Mme SEMACHE Nadia

Par Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absentes

Mme CALACIURA Stéphanie

Conseil Départemental de la Loire

MME PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme MAZOYER Martine
M. PERRET Jean-Baptiste
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représentée

Mme DE LESTRADE Christine

Par M. ZILLIOX Charles

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient absents

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEURJON André
M. GIRAUD Noël
M. HEITZ Philippe
M. PINOT Didier
Mme ROBIN Christine

Étaient absents

M. MASSARDIER Alexandre
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux

M. ROYET Philippe Commune de Graix
Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient absents

M. PIGNARD Benjamin Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. RAULET Thierry
M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. BRUYAS Lucien
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

Mme CHOFFEL Marion Par M. ABEILLON Thibald
M. GONON Christophe Par M. RAULET Thierry

Était absente

Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

Mme DREVON Chantal
M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SEUX Jean-François

Étaient absents

M. GUERIN Gérard
Mme FAYOLLE Sylvie

Mme Béatrice BROCARD	Commune de Saint-Victor-Malescours
M. Gilles CIBERT	Commune de Saint-Julien-Molhesabate
M. Philippe CROZET	DDT de la Loire
M. Daniel DURR	Conseil scientifique du Parc
Mme Agnès LORY	Commune de Monestier
M. Christian MASSOLA	Commune de Brossainc
M. Cyril MATHEY	Commune de Givors
Mme Edwige ODIN	Commune de Saint-Victor-Malescours
M. Bernard PIATON	Commune de Savas
M. Olivier ROUSSAT	Commune de Boulieu-les-Annonay
Mme Agnès ROUCHON	Commune de Pavezin

Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Régis DIDIER, Sandrine GARDET, Didier LAZZARESCHI, Carole MABILON, Julien MARCEAU, Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Le quorum est atteint.

Charles ZILLIOX, Président du Syndicat mixte du Parc accueille les participants.

Il communique à l'assemblée les événements survenus depuis la dernière réunion du Comité syndical.

Il adresse tout d'abord ses remerciements à la commune de Bourg-Argental pour le prêt de la salle

Il précise que les élus des communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire concernés par la révision de la charte ont été invités à cette réunion, comme à la précédente, car un des points à l'ordre du jour est consacré à cette révision. Certains arriveront vers 19h15 pour ne participer qu'au temps consacré à la réunion.

Charles ZILLIOX rappelle ce qu'il a fait depuis son entrée en fonction en tant que Président.

« Je vous informe que j'ai rencontré l'ensemble de l'équipe technique du Parc dont je peux témoigner de leur motivation.

J'ai recruté avec Valérie PEYSSELON et Sandrine GARDET une nouvelle directrice adjointe pour le Parc en remplacement d'Axel Martiche, qui reste en fonction au Parc au poste de chargé de mission Leader et Tourisme. Elle devrait arriver en poste en janvier 2023. Elle s'appelle Marie AURIEMMA

J'ai retravaillé avec l'équipe technique sur la méthode d'élaboration de la charte en veillant à ce que les élus soient les plus impliqués possibles.

J'ai déposé auprès de la Région, comme cela avait été validé par le Bureau et travaillé en lien avec les EPCI et les offices de tourisme, la candidature du Parc à l'appel à manifestation d'intérêt Territoire Région Pleine Nature. Je tiens à féliciter l'ensemble des techniciens et élus qui ont contribué à construire cette candidature dans un temps très contraint.

J'en profite aussi pour remercier les élus, partenaires et techniciens qui ont participé au voyage d'études dans le Parc du Mont Ventoux les 23 et 24 septembre dernier. Les actions menées par ce Parc pour mieux gérer la surfréquentation touristique ont été, m'a-t-on rapporté, très inspirantes.

Avec Jacques ADENOT, Président du Parc du Vercors et Président de l'association des parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes, nous avons rendez-vous demain avec le Vice-Président de la Région en charge des Parcs Thierry KOVACS. Ce rendez-vous vise à poursuivre le renforcement des liens entre les Parcs et la Région.

Je participerai, comme Martine MAZOYER, déléguée de Véranne et Christine ROBIN, déléguée de Saint-Julien-Molin-Molette, au Congrès des Parcs naturels régionaux de France qui se tiendra du 19 au 21 octobre dans le Parc de Brière à côté de Saint-Nazaire. Le thème de ce congrès est la transition écologique et énergétique.

Le Pilat témoignera notamment du travail qu'il réalise pour la définition d'une stratégie territoriale d'adaptation au Changement Climatique.

Le 12 octobre prochain se tiendra à Colombier, en présence du Maire Jean-Paul VALLOT et du délégué au Parc Marcel TAMET, la réunion du Bureau du Parc où devraient être désignés les Vice-Président au Parc.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022

Charles ZILLIOX propose la validation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Charles ZILLIOX présente ce point.

Dans ses séances du 13 octobre 2021 et du 21 septembre 2022, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et du Président.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et le Président doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

1.1. Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

La liste exhaustive des décisions prises figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 8 juin 2022.

1.2. Compte rendu des décisions prises par le Président :

Il n'y a pas eu de décision prise, dans le cadre des délégations, entre le 16 juin et le 22 septembre 2022.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Sans objet</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3 – Budget du Syndicat mixte du Parc 2022 – décision modificative n°2

Charles ZILLIOX présente ce point.

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés.

Le détail de cette décision modificative est présenté dans le tableau joint en annexe.

Pour la section de fonctionnement, il s'agit d'inscrire en recettes et dépenses les montants correspondants à la poursuite des actions relatives :

- au programme « Paiements pour Services Environnementaux dans le Haut-Pilat »
- au pilotage du programme LEADER pour l'année 2022

- à l'animation d'actions sur le pastoralisme
- à l'élaboration du Projet Agro-environnemental et Climatique du Pilat

Le montant de la décision modificative s'élève à 110 793,93 € en fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative pour un montant de 110 793,93 € conformément au tableau joint.

4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Le comptable public, dont la consultation est obligatoire, a rendu un avis favorable sur la mise en œuvre de la M57 pour le budget principal du Parc, à compter du 1er janvier 2023.

Charles ZILLIOX propose que le point suivant soit présenté, comme il y a un lien entre les deux délibérations. Ils feront l'objet d'un vote distinct et deux délibérations séparées.

5 - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

Marie VIDAL-CELARIER poursuit sa présentation.

Par délibérations du 20 octobre 2011 et du 1^{er} décembre 2021, le comité syndical du Parc a fixé les durées d'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget d'une collectivité.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien.

Cependant et par exception, certaines durées revêtent un caractère obligatoire :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- les frais d'études non suivies de réalisations, qui sont amortis sur une durée de 5 ans maximum ;
- les frais de recherches et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans et immédiatement en cas d'échec du projet ;
- les frais d'insertion qui sont amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis, ce qui signifie que l'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023 commencera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date d'émission du dernier mandat d'acquisition du bien, comme date de mise en service, car le mandat suit le service fait.

En revanche, il n'y aura pas de retraitement des exercices clôturés. Ainsi, tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2021 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

<i>Nature</i>	Durée
Immobilisations incorporelles	
Logiciel	2 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Véhicules	5 ans
Matériel informatique, électrique ou électronique	5 ans
Matériels divers (débroussailleuse,...)	5 ans
Matériel muséographique (Hors informatique)	10 ans

Mobilier 10 ans
Mobilier extérieurs (panneaux, signalétique,...) 10 ans
Les durées d'amortissement pour le plan paysage, l'observatoire de la forêt et les plantations de haies, fixées par délibération du 1^{er} décembre 2021 sont conservées.

Il est possible de déroger à l'aménagement de la règle du prorata temporis pour certaines immobilisations. Aussi, il est proposé que les biens de faible valeur dont la valeur est inférieure ou égale à 800 € TTC, soient amortis en totalité sans prorata temporis à compter du 1^{er} janvier suivant leur acquisition.

De plus, la délibération du 23 juin 2021 sur l'actualisation de l'inventaire comptable est maintenue. Ainsi, des éléments ayant une valeur nette comptable à 0,00 € pourraient être sortis de l'inventaire comptable dès lors qu'ils appartiennent à une des catégories ci-dessous :

- le matériel informatique classique tel que les PC, écrans, imprimantes, scanners, onduleurs, switches, disques durs, serveurs, routeurs et autres de plus de 10 ans,
- le matériel classique de téléphonie, les appareils photos de plus de 10 ans,
- le matériel technique d'entretien de plus de 10 ans de type débroussailleuse et tronçonneuse.

Charles ZILLIOX met aux voix les deux points.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place de la M57, nouvelle nomenclature comptable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- abroge la délibération du 20 octobre 2011
- rappelle que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine
- décide d'appliquer la méthode du prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'adopter les durées d'amortissement telles que proposées ci-dessus. Il est précisé que pour les biens dont la valeur ne dépassent pas 800 € TTC, l'amortissement se fera en une seule fois, à compter du 1^{er} janvier suivant leur acquisition.
- autorise le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

6 -Création d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité

Charles ZILLIOX présente ce point.

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

L'actuel chargé de mission « Observatoire de la Biodiversité » du Parc souhaite occuper son poste à temps partiel à raison d'un mi-temps à compter de janvier 2023. Par ailleurs, la chargée de mission « Trame verte et bleue » a été promue début mai 2023 au poste de Responsable du Pôle « Eau, Biodiversité et Forêt » en remplacement de Catherine BEAL partie à la retraite.

Aussi, est-il proposé de créer un emploi non permanent à temps plein, à compter du 1^{er} janvier prochain pour venir en renfort au sein du Pôle « Eau, Biodiversité et Forêt ».

Ces missions seront les suivantes :

- Animation de l'observatoire de la biodiversité du Pilat en coordination avec le chargé de mission actuel
- Accompagnement de la responsable de pôle dans le suivi et l'animation du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat
- Contribution à l'élaboration/mise en œuvre des politiques environnementales portées par d'autres que le Parc
- Participation à la vie institutionnelle du Parc du Pilat.

Il est à préciser que l'actuel chargé de mission « Observatoire de la Biodiversité » réfléchit à une nouvelle orientation professionnelle et donc envisage de quitter le Parc à compter de l'automne 2023.

Aussi, ce recrutement permettrait un passage de relais entre les deux agents et ainsi d'assurer la continuité de cette mission.

Si ce départ est effectif, l'agent nouvellement recruté en renfort pourrait alors occuper le poste ainsi laissé vacant, sans qu'il soit nécessaire d'en créer un nouveau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi non permanent pour une durée maximale d'un an, dans le cadre d'un accroissement d'activité.

7 – Mise en place d'un dispositif de signalement – adhésion au service proposé par le CDG 42

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ;

Le Centre de gestion de la Loire a mis en place ce dispositif, par arrêté du 16 septembre 2022, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse.

Il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de gestion de la Loire la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat. Une convention entre le Centre de gestion et le Parc en fixera les modalités.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confie la mise en œuvre du dispositif de signalement au Centre de gestion de la Loire
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir ainsi que tout document permettant la mise en place de ce dispositif.

8 – Élections au Bureau

Charles ZILLIOX présente ce point.

Outre le Président, le Bureau est constitué de membres du syndicat mixte élus parmi les collèges de la façon suivante et aux échéances électorales de chaque collège.

À la suite de l'élection de Charles ZILLIOX en tant que Président, le collège du Pilat rhodanien doit élire un nouveau membre au Bureau.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des élus du collège du Pilat rhodanien.

Deux candidatures ont été déposées :

- Lisa FAVRE-BAC, déléguée de la Commune de Pélussin
- Jean-Baptiste PERRET, délégué pour la Communauté de communes – Commune de Chavanay

Sont déjà membres du Bureau pour ce collège : Martine MAZOYER, déléguée de la Communauté de communes (Véranne), Jean-Louis POLETTI, délégué de la Communauté de communes (Saint-Michel-sur-Rhône) et Serge RAULT, délégué de la Communauté de communes.

Par ailleurs, pour le collège de la Région, Patricia PICARD a souhaité démissionner du Bureau. Il convient donc de la remplacer.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des élus du collège de la Région.

Une candidature a été déposée :
- Emmanuel MANDON.

Pour rappel, Virginie BONNET- FERRAND et Dino CINIEMI siègent déjà au Bureau au titre de ce collège.

Il est ensuite procédé au vote. Pour rappel, les élections au Bureau pour chaque collège se font à bulletin secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au second tour.

Collège du territoire – secteur du Pilat Rhodanien – 1^{er} tour	
Nombre de postes à pourvoir au Bureau : 1	
	Nombre d'inscrits : 15 Nombre de votants : 10 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Liste des candidats	Nombre de voix obtenues
Lisa FAVRE-BAC	6
Jean-Baptiste PERRET	4

Lisa FAVRE-BAC est élue au Bureau du Parc.

Collège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - 1^{er} tour

Nombre de postes à pourvoir au Bureau : 1	
	Nombre d'inscrits : 10 Nombre de votants : 7 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
Liste des candidats	Nombre de voix obtenues
Emmanuel MANDON	7

Emmanuel MANDON est élu au Bureau du Parc.

Sont élus au Bureau du Parc: Madame Lisa FAVRE-BAC et Monsieur Emmanuel MANDON.

Lisa FAVRE-BAC et Emmanuel MANDON remercient les élus.

9 – Séance de travail sur les mesures et objectifs à 2041 de la prochaine Charte du Parc

Aline MOUSEGHIAN, Jean-François CHORAIN et Philippe ROYET rejoignent la réunion.

Au cours de sa réunion du 21 septembre dernier, le Comité syndical a pris connaissance des défis identifiés comme étant à relever par le territoire sur la période 2026-2041.

Cette identification a été faite suite aux travaux de diagnostic du territoire, d'évaluation de la charte du Parc et de concertation dans le cadre notamment des Grands Cafés d'avril et de juin 2022.

Le comité syndical est invité à travailler en ateliers sur la déclinaison des défis (qui sont au nombre de 7) en mesures prioritaires à mettre en œuvre. Il est également invité à réfléchir aux objectifs à atteindre en 2041.

Florence COSTE et Carole MABILON expliquent le déroulé et les objectifs de cette séance de travail :

« Au dernier comité syndical, il vous avait été présenté les défis sur lesquels nos travaux avaient aboutis, qui résultaient :

- des grands cafés, réunions de concertation organisés en avril et en juin 2022,
- du diagnostic de territoire
- de l'évaluation de la Charte

Nous avons pu vous présenter une synthèse de ce travail en s'appuyant sur un diaporama avec 1 diapositive par thématique formulée sous forme de défi.

Vous avez reçu le lien de téléchargement de ces documents et vous avez pu, nous l'espérons, prendre le temps de les regarder plus attentivement.

Aujourd'hui, nous allons collectivement essayer d'aller plus loin dans la déclinaison des actions et ambitions que l'on souhaite avoir pour faire face à ces défis.

L'exercice qui vous est proposé aujourd'hui est de définir collectivement l'ambition que vous voulez atteindre, c'est-à-dire, vers où vous voulez emmener le territoire sur chacune de ces thématiques.

Pour mémoire, 3 réunions de co-écriture de la charte sont programmées le 25 octobre, le 21 novembre et le 13 décembre. Le travail d'aujourd'hui, en comité syndical va donner la base de ce qui sera travaillé lors du 1^{er} atelier de co-écriture le 25 octobre.

Donc, là, maintenant, vous allez dessiner l'ambition que vous placez dans notre projet.

Pour faire cet exercice, nous vous demandons de conserver à l'esprit qu'on parle bien d'un projet de territoire. Un projet qui est porté et conduit par l'ensemble des acteurs du Pilat et donc tous les signataires de la charte (communes, intercommunalités...)

La répartition se fait en 6 tables avec un défi par table (les défis 2 et 4 concernant la gouvernance, la coopération ont été regroupés)

Le premier défi vous est imposé (selon une répartition aléatoire) , puis vous tournerez, et pourrez choisir le thème à la prochaine rotation.

Tout doit être écrit sur les tables. À la fin, la restitution se fera par la lecture des différentes fiches.

En parallèle nous mettons à votre disposition un cahier d'expression libre. Ce cahier nous suivra dans tous les ateliers jusqu'à la fin du processus d'écriture.

Ce cahier est destiné à recueillir votre expression.

Vous pouvez écrire ici toutes les choses que vous n'aurez pas pu exprimer autour des tables, les points qui vous tiennent à cœur, que vous n'aurez pas pu partager dans le débat.

La seule chose qui vous est demandé, c'est de signer votre message, d'indiquer votre nom et prénom.

Nous ne pouvons pas recevoir les textes dont leur auteur ne nous sera pas connu.

Petit détail pratique :

Pour que tout le monde puisse écrire sur ce cahier, nous avons mis sur les tables, des petites feuilles sur lesquelles vous pourrez écrire vos mots et ensuite venir les coller dans le cahier.

Comme ça, si vous êtes plusieurs à vouloir écrire en même temps, vous ne perdrez pas votre temps à attendre votre tour.

Au bout de 40 minutes, il vous faudra changer de thème/défi, soit changer de table. Chaque participant choisit librement sa table sous réserve des places disponibles. ATTENTION, sans déplacer les chaises afin qu'il y ait un nombre de personnes équivalent d'une table à l'autre.

À la fin de tout, pendant que les participants prendront un verre, tout le monde sera invité à lire les feuilles sur les tables, éventuellement compléter les infos de chaque feuille via les post-it (mais toujours en signant vos contributions de vos nom et prénom) et toujours, remplir le cahier d'expression libre.

L'exercice démarre sur chacune des 6 tables.

Les techniciens du Parc se répartissent sur l'ensemble des tables et expliquent plus en détail ce qui est attendu.

Après 40 minutes, les élus changent de table. Seul le scribe (le scribe est toujours un élu) désigné pour chaque table reste. Un nouveau temps de 20 minutes d'échanges est lancé.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants et les invite à se réunir autour d'un verre.

Les contributions dans leur forme brute sont les suivantes :

Comment connecter les habitants autour d'un même sentiment d'appartenance au Pilat et élaborer collectivement un récit commun ?



Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire

1. Favoriser l'appropriation et diffusion d'une culture commune

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Tous les enfants qui habitent le parc (en intégrant les enfants des villes-portes) connaissent le Parc et l'expérimentent	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des enfants / des jeunes du Parc (sur modèle CME/CMJ) – <i>Syndicat mixte</i> • Compétitions sportives inter-Pilat (« Pilat league ») (Lien avec 3) – <i>idée à réfléchir au niveau du Syndicat mixte – organisations : communes, clubs, EPCI</i> • Itinérance scolaire entre les secteurs du Parc
Que le Parc existe en tant que territoire et en tant que projet commun	<ul style="list-style-type: none"> • Outils pour les enseignants (ludiques) ou des méthodes qui créent du lien entre les enfants et la nature du Parc (en s'appuyant sur les expérimentations en cours dans certaines communes) Favoriser une approche sensible des milieux naturels
Impliquer les citoyens dans la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité citoyen tiré au sort (équité / au territoire) - <i>Syndicat mixte</i>
Trouver un slogan qui différencie le Pilat de la dune du Pilat	•

2. Produire et partager de la connaissance, valoriser les patrimoines culturels, paysagers et naturels

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Histoire ? Le Parc produit de la connaissance, ne se contente pas de diffuser l'existant, démarche scientifique, retour expérience autre Parc. Que les habitants connaissent le Parc (côté	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence sur le Parc, supports vidéo... Cycle de conférences Pilat - <i>Syndicat mixte</i> • Profiter des événements pour diffuser des connaissances sur le Parc (notamment nouvelles

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
territoire et côté Syndicat mixte), ce qu'il apporte et ses limites. Identité pilatoise Que les élus partagent/portent le projet de territoire	communes mais pas que)
Meilleure connaissance du patrimoine : développer la connaissance & valorisation des patrimoines (bâti, naturel, industriel, immatériel...)	<ul style="list-style-type: none"> • Production de supports de communication

3.Soutenir les initiatives collectives favorisant la cohésion, la solidarité et la créativité

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Créer du collectif, renforcer le collectif : Maintenir le collectif existant (par ex. les CUMA) et en développer de nouveaux (notamment par le biais de l'économie = cigales...) Créer du lien entre les néo-ruraux et les habitants « historiques »	<ul style="list-style-type: none"> •
Réduire l'isolement des anciens	<ul style="list-style-type: none"> • Projets intergénérationnels <i>Communes – associations</i> <i>Centres sociaux – habitant.e.s</i> • Témoignages des anciens (recueil de mémoire, documents...) <p>Exemple : A Pavezin : salle intercommunale avec spectacles, repas des anciens... cohésion sociale. Tickets de taxi offerts aux anciens pour aller en ville. On est à la campagne, les anciens sont isolés</p>
Créer du lien entre les différents secteurs à l'intérieur du Parc Favoriser le tourisme de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme intra-territoire (intégrer des supports de communication du Parc au niveau des OT) • Route(s) sentier(s) touristiques intra-Pilat <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chasse au trésor « à étapes » ou avec des liens entre des jeux situés dans différents lieux <i>Maison du Tourisme - EPCI</i> • Intégrer une communication sur le Parc pendant les évènements culturels

4. Mobiliser l'action culturelle et faire appel au sensible pour faciliter la rencontre et le dialogue

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Des actions menées ont renforcé le sentiment d'appartenance Les habitant.e.s du territoire sont reconnectés à sa nature	<ul style="list-style-type: none"> • Action culturelle comme médiation entre les habitants et la nature • Intégrer une communication sur le Parc pendant les évènements culturels
On a une vie culturelle dynamique dans l'ensemble du territoire (répartition sur l'ensemble du territoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles itinérants – <i>Communes / EPCI - Associations</i>
Favoriser une approche sensible des milieux naturels	

Comment s'assurer d'une application optimale des préconisations de la charte du Parc ?
 Comment développer les connexions entre les villes et la campagne, entre les territoires, entre les acteurs publics et privés ?



Développer des stratégies de coopération intra et extraterritoriales

Dans la rédaction de la charte,

Bien préciser les responsabilités et rôles de chacun dans la mise en œuvre de la charte

Faire évoluer les modes de gouvernance en fonction des projets

Mise en action

5, Construire une vision partagée de l'avenir

6, Développer la coopération et la mise en réseaux d'acteurs

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
VOTE → collectivités territoriales adhésion → AMBITION : 100 % anciens et nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> • CHARTE : <ul style="list-style-type: none"> ○ *** version simplifiée / boîtes aux lettres professionnels à la rencontre de la population ○ réunions publiques ○ séances officielle du conseil municipal • INTERCO et COMMUNES → feuilles de route anticipation <ul style="list-style-type: none"> • déclinaison / cohérence • NOUVELLES COMMUNES : projet de la collectivité. Parc instrument ≠ carcan • CONFÉRENCES GESTICULÉES • ENFANTS citoyens de demain – impacts – éducation au territoire
CONSEILS MUNICIPAUX → appropriation → écriture « simplifiée » et concrète pour que chacun se sente concerné Lecture du texte RÉALISTE / CONCEPTS en lien avec la labellisation « passage obligé » S'OCCUPER DÉJÀ des communes qui ont adhéré auparavant	
LEVER les à priori et même les antis	
ÉLUS ambassadeurs DÉLÉGUÉS → remonter aux CONSEILS MUNICIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> • OUTILS à destination des ÉLUS
PROBLÈME CONCRET → PENSER CHARTE CRITÈRES en plus dans la réflexion et l'implication	<ul style="list-style-type: none"> • « FONCTIONNEMENT » / GESTION exemple de la piscine de Bourg-Argental ouverte, fréquentée par les stéphanois, public dont on n'a pas l'habitude
HABITANTS du Parc → vie de tous les jours HABITANTS des villes, URBAINS → LOISIRS	

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
MUTUALISATION entre communes et intercommunalités	FACILITATION si écrit dans la charte
<p>« COEUR » du PARC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclater la richesse de la Maison du Parc et l'ingénierie • Problématique différente selon le lieu géographique 	•
<p>Un Parc levier, pas carcan Le Parc, Un allié Le projet doit être séduisant LE PILAT C'EST NOUS</p>	•
<p>PARC / ESPACE expérimental DE DÉMOCRATIE ? TERRITOIRES en partie dans le Parc TERRITOIRES PARTAGÉS La démocratie sur un territoire renforce le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • LES RENDEZ-VOUS DE MON PARC <ul style="list-style-type: none"> • PROJETS échelle significative → RÉGION → plus d'ambition → Exemples thématiques : FORÊT, EAU, ENVIRONNEMENT • Nombre de réunion du comité syndical Nombre de communes dans le Parc → un comité dans chaque commune • OUTILS DE COMMUNICATION Fiches sur les communes → susciter la coopération Exemple la BIODIVERSITÉ → un par commune
HABITER DANS UN PARC <u>VALORISANT</u>	•

Comment protéger la biodiversité, reconnaître et valoriser les services rendus par les écosystèmes naturels ?



Préserver les espaces et les espèces pour maintenir la biodiversité et les services fournis par la nature

7. Protéger, restaurer et gérer durablement les espaces naturels, concentrés de biodiversité (ou les espaces de nature)
8. Préserver, restaurer et renforcer les connectivités écologiques
9. Anticiper, guider et maîtriser l'évolution paysagère du Pilat
10. Faciliter l'appropriation et l'intégration des enjeux de biodiversité

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Stopper l'éradication de la biodiversité Maintenir la richesse de la biodiversité Restaurer – ou améliorer la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer la population à la connaissance de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • vulgariser l'atlas de la biodiversité
Prendre en considération la biodiversité souterraine Restaurer cette biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sols vivants</i>
Préserver le territoire comme réservoir d'eau à partir des services rendus par la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accompagner la pratique des sols vivants
Sortir de la monoculture / Augmenter la diversité des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'agriculture au changement climatique à partir de la nature garantissant aussi un intérêt économique (?) • Faire entrer la biodiversité dans les cultures Retrouver des poches de biodiversité au cœur des vignes Restaurer une biodiversité au cœur des vignes par des pratiques agricoles restaurant la biodiversité (et pas que la vigne) Accueillir de la biodiversité pour lutter contre les ravageurs • Formation des agriculteurs / jardiniers pour produire sans pesticide ou sortir monoculture → retours d'expériences entre agri

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
(Re) donner du pouvoir aux politiques	•
S'adapter au changement climatique à partir des services rendus par la nature	•
Viser un territoire <u>zéro</u> pesticide à partir d'une biodiversité restaurée	•
Avoir une gestion forestière plus durable : → augmenter la part de fûtée- jardiner → 0 coupe rase → plantation diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Formation / sensibilisation des propriétaires privés • Harmonisation de la réglementation
Préserver, augmenter des espaces protégés sans intervention humaine ou faible : espaces sauvages (entretenus par les animaux) de libre évolution → définir une part plus ambitieuse que les 1 % actuels	•
Restaurer des paysages ouverts, en désintensifiant la place de la forêt / luttant contre la déprise agricole	• Rôle important de l'agriculture sur le paysage / en particulier le pastoralisme
POINT D'ACHOPPEMENT : Place de l'homme : agir ou laisser la nature faire	•

Comment sortir du clivage écologie et économie et allier sobriété et développement ?



Concilier sobriété et développement, adapter nos modes de production et de consommation

11. Accélérer les transformations du monde agricole et sylvicole

12. Accompagner le développement d'activités fondées sur la valorisation durable des ressources spécifiques du Pilat, en s'appuyant sur les ressorts de l'innovation et la coopération

13. Développer une économie touristique génératrice d'emplois et cohérente avec les valeurs Parc

14. Activer le levier de l'économie circulaire

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Maîtrise de l'équilibre entre Eco / Préserver des espaces naturels / sociétal	•
Redynamiser le secteur secondaire, diversifier les activités → ateliers vélos... →	•
Développer les filières : → textile → graines → bois, tourisme : → hébergement accueil Faire la promotion d'autres lieux emblématiques du Parc	• Cahier des charges de construction pour l'utilisation du bois local
Maîtriser les ressources naturelles	• L'énergie est une mesure économique : éolienne → filière énergétique à créer
Favoriser le circuit-court dans le domaine de l'alimentation. Proposer des structures pour accueillir la vente en circuit-court	• Expérimentation : insectes, spiruline, algues
Centre de recherches Ressources & Développement	• Aider les agriculteurs à moins polluer

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Mobilité dans le Parc : la voiture ?	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le commerce / service itinérant
Quels équipements publics : - Faire attention aux investisseurs Eco sur la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises sur les économies d'énergie
Économie circulaire : - utilisation des déchets, devenir des panneaux solaires ? - Eco-conception des produits - Création d'activité économique dans le domaine du recyclage	<ul style="list-style-type: none"> •
Faire vivre ceux qui habitent le Parc	<ul style="list-style-type: none"> •

Comment s'assurer une capacité à agir sur les enjeux de l'avenir et tendre vers une plus grande résilience énergétique, climatique, alimentaire et démocratique ?



Tendre vers une plus grande résilience *énergétique, climatique, alimentaire, démocratique*

15. Promouvoir le développement endogène des énergies renouvelables/des éco-systèmes énergétiques reliés aux ressources locales

16. Soutenir l'innovation au service de la sobriété

17. Partager la ressource en eau

18. Plébisciter une consommation locale et durable

19. Repenser la mobilité : passer des mobilités subies à une mobilité ou démobilité choisie

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
TENDRE VERS un habitat passif	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir commune par commune autour des ces sujets – plans types – partage d'expérience (aider au passage à l'action) <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Syndicat des énergies départementales pour les collectivités</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Besoin d'appui technique pour les propriétaires et les locataires. ◦ L'éco-conseil pour l'écoconstruction et la rénovation ◦ Aider les habitants « au bon » usage de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> ANIMATEUR : <i>Le Parc</i> ◦ Pédagogie, ateliers – <i>Parc du Pilat</i>
Se déplacer en mode doux (dont vélo) et en sécurité Maillage des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir la manière de se déplacer (comportements dans le déplacement, utilisation du véhicule)

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les personnes à prendre les transports en communs • Développer la visioconférence et le télétravail • Développer les infrastructures numériques de qualité, apprentissage du bon usage du numérique
Retenue collinaire : stockage d'eau de pluie chez les particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage de l'eau de pluie • Projet toit-ressource
Économie de la ressource	•
Avoir de l'eau potable à boire de qualité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas utiliser de l'eau potable pour autre chose que la consommation alimentaire • Faire évoluer la réglementation pour pouvoir utiliser des ressources privées pour des besoins collectifs
Agriculture zéro pesticide	•
	<ul style="list-style-type: none"> • Que le Parc expérimente en mettant à disposition des terrains pour expérimenter des méthodes innovantes / notion incubateur – économie en eau
Développement photovoltaïque sur bâtiments existants et en privilégiant l'auto consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Doizieux veut tester les panneaux photovoltaïques sur barrage • Auto consommation collective dans un diamètre de 20 km (exemple Vercors) Communauté énergétique Un seul interlocuteur pour Enedis
Développer la chaleur solaire (solaire-thermique)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations de l'éclairage public

Comment être hospitalier dans des conditions pérennes et gérer les flux d'entrée et de sortie ?

Comment articuler la renaturation des villes et l'urbanisation des campagnes ?



Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

20. Contenir l'artificialisation des sols

21. Impulser un aménagement ambitieux et résilient des villes et des villages

22. Développer une politique de l'habitabilité adaptée aux évolutions de la société

23. Limiter les conflits d'usage, gérer les impacts liés aux activités économiques

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Des constructions pour tous les âges de la vie et adaptées à tous les événements de vie, toutes les situations familiales	<ul style="list-style-type: none">• Réhabilitation des logements → soutien à l'équipement de ces logements vacants• Mixité des types de logements : habitats légers, habitats collectifs (par exemple pour les personnes âgées)<ul style="list-style-type: none">• Garder la maîtrise du foncier pour les collectivités (bail emphytéotiques). La proximité c'est la commune, les EPCI c'est structurant. L'EPCI peut aider à faire. Idem pour les zones artisanales. Nécessité de l'anticipation, surtout pour les petites communes
Répondre à la demande d'hébergements touristiques	
Maintenir la SAU : zéro artificialisation à 2030	
Améliorer la qualité de la construction (éco-construction, séquestration de carbone avec la structure...) et de rénovation Si 100 % des rénovations est BBC et HQE en 2030	
Maintien et développement des services	<ul style="list-style-type: none">• On aura réussi si les services publics fondamentaux et les communes sont maintenus ou développés sur nos territoires
Introduire la disponibilité de la ressource en eau. L'accueil doit être comparable avec les ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none">•
Doit-on, à terme, « chasser » les véhicules de nos villes, territoires ?	<ul style="list-style-type: none">•

Quelle ambition se donne-t-on collectivement ?	Quelles actions vues depuis les différents signataires de la charte
Développement de la mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> • Voies vertes pour la mobilité douce
Question du vieillissement de la population qui détient l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> •
Question de la baignade pour rendre le territoire attractif. Est-on un territoire de baignade ? Raisonner notre accueil touristique en fonction de nos ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des équipements collectifs Question du type de développement touristique
Périmètre de protection : PEAN, PNAP → objectif 50 % en PAEN en 2041	<ul style="list-style-type: none"> •
Gestion des conflits d'usage	<ul style="list-style-type: none"> • Canaliser les usagers, donner un cadre pour limiter les conflits
On aura réussi si, en 2041, on arrive à préserver des zones pour préserver notre faune et notre flore On aura réussi si, en 2041, on arrive à trouver d'autres pôles d'attractivité (à condition qu'il n'y ait pas un afflux trop important)	